

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2017

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 Juin 2017

Date de convocation : 02 Juin 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le Lundi 12 Juin, à Vingt Heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 11, votants 15

Présents : MM Robert GUERINEAU, Richard SIGWALT, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, BESSONNET Virginie.

Absents excusés : LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à FERANDIN Jocelyne, PITAUD Marc ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, FRIMIN Denis ayant donné pouvoir à LOIZEAU Jean, POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BONNAMY Maryse, TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : SIGWALT Richard.

Monsieur le Maire débute la séance en accueillant Madame Blanche AMALRIC qui présentera le DCE des travaux d'aménagement de centre bourg et Monsieur Yann MASSONNEAU qui présentera le DCE des travaux de rénovation de la salle des Primevères.

Les travaux de la salle des Primevères débiteront le 2 octobre et concerneront la salle du parquet ainsi que les WC PMR des vestiaires de la salle de sports. Les baies seront remplacées. Le type de chauffage sera un système par aérothermie air chaud/air chaud avec une ventilation double flux, éligible aux aides du SyDEV. Il sera installé une estrade escamotable de 10m² dans la salle.

Les travaux d'aménagement du centre bourg débiteront fin septembre pour un chantier de 11 mois en quatre phases, de la médiathèque à la rue de la Ruée en passant par la rue des Primevères. Les réseaux seront remplacés en lieu et place suite à l'avis favorable du conseil départemental. Le dossier de consultation des entreprises comprendra 5 lots pour un montant global de travaux estimé à 970 780€ HT. Une réunion d'information sera organisée en septembre à l'attention des commerçants et de la population.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Le point à l'ordre du jour sur le marché à bons de commande de la voirie est retiré, faute d'éléments.

FINANCES ET BUDGETS

Restaurant scolaire bilan financier et tarification ticket repas rentrée scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire donne les résultats financiers du service du restaurant scolaire : en dépense 84.524,30€ et en recettes 58.279,20€ soit un coût de revient de 4,46€/repas servi.

Il convient de revoir la participation demandée chaque année par repas servi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix du ticket repas à 3,45€ pour l'année scolaire 2017/2018 et au prix de 5,30€ pour le tarif adulte.

L'encaissement pour la part adulte se fera mensuellement par titre de recettes.

Aménagement du centre bourg – Fonds régional de développement des communes.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la mise en place par la région des Pays de Loire d'un fonds régional de développement des communes. L'objectif de ce fonds est de soutenir des projets d'intérêt local. Les types de projets susceptibles d'être soutenus seront ceux notamment favorisant la mobilité et les déplacements.

Considérant que le projet d'aménagement du centre bourg remplit les critères d'éligibilité à ce type de programme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds régional de développement des communes pour l'aménagement du centre bourg
- Sollicite une aide financière au titre du fonds régional de développement des communes
- Adopte le plan de financement nécessaire à cette opération
- Dit que ces travaux sont prévus au Budget Primitif 2017
- Autorise M. le Maire à signer tout document à intervenir.

Intervention Musique et Danse – Année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 58-04-16 du 02 mai 2016 selon laquelle le Conseil Municipal avait décidé de reconduire les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2016/2017 avec un forfait d'heures de 50h/an afin d'en maîtriser la dépense. Pour l'année scolaire 2017/2018, le Conseil Départemental a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel auprès des communes (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants...).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ce dispositif pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de ces interventions en direction des scolaires et leur réelle qualité, le Conseil Municipal décide

- de maintenir ces interventions pour l'année scolaire 2017/2018, avec un forfait d'heures de 50H/an
- dit que la dépense sera imputée au budget communal pour la totalité du coût occasionné
- dit qu'il fera appel aux services du Conseil Départemental pour la partie organisation de ces interventions.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Assainissement Rapport du Déléataire (RAD) année 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la société SAUR, délégataire du service de l'assainissement, et communique la synthèse de l'exercice 2016.

Données techniques

Nombre de postes de refoulement : 10

Linéaire de conduites (en ml) : 15 528

Capacité épuratoire existante : (en Eq.Hab) 3500

Données clientèles

Nombre d'abonnés : 884

Volume facturés : 66 865 m³

Indicateurs qualitatifs

Volume épurés : 111 520 m³

Quantité de boues produites (en MS) : 35

Le présent rapport du délégataire est adopté à l'unanimité.

Assainissement Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) année 2016

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

– ***indicateurs techniques :***

Volumes facturés 66.865 m³ (après coef)

15,5 kms de canalisations

10 postes de relèvement

Nombre d'abonnés : 884

– ***indicateurs financiers :***

Tarif de l'eau	part de l'exploitant	part de la collectivité
----------------	----------------------	-------------------------

Abonnement (part fixe)	19,54 € HT	37€ HT
------------------------	------------	--------

Consommation (part variable)	0,6598€ HT/m ³	0,8500€ HT /m ³
------------------------------	---------------------------	----------------------------

Organismes publics (redevance modernisation réseaux) : 0,18€ HT

TVA: 5,5%

Prix TTC du service au m³ pour 120m³ : 2,38€ soit 285,25€ pour 120m³.

– ***financement des investissements,***

Encours de la dette au 31.12.2016 : 975.761€

Annuité 45.430€ (capital) et 38.618€ (intérêts)

Amortissement travaux : 99.570€

Amortissement subventions : 54.728€

Amortissement lagunes : 631€

Recettes de la collectivité : 86.300€ (versements)

Travaux (nouveaux branchements) : 10.900€

Recettes de l'exploitant : 61.200€ (redevances)

Le rapport présenté par la société GETUDES Consultants est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Enseignement des langues vivantes rentrée scolaire 2017/2018

Afin de poursuivre l'enseignement des langues vivantes, le Conseil Municipal décide de reconduire à partir de septembre 2017, l'enseignement des langues vivantes pour les écoles publiques et privées selon les besoins nécessaires estimés à 108H par école, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Remise des dictionnaires aux CM2

La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 se déroulera le vendredi 23 juin à 14h en Mairie.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Dossier de consultation des entreprises Travaux de rénovation salle des Primevères.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°38-03-17 du 03 avril 2017 selon laquelle le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet des travaux de rénovation de la salle des Primevères. Le cabinet AM Architecture propose désormais de valider le dossier de consultation des entreprises afin de lancer la procédure de consultation.

Après échange, le Conseil Municipal

- Décide de réaliser les travaux de rénovation de la salle des Primevères
- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code des Marchés publics.

Dossier de consultation des entreprises Aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal l'avancée du projet d'aménagement du centre bourg. Plusieurs réunions de coordination réunissant le cabinet MARTIAL, les services extérieurs et la commission voirie ont eu lieu afin d'échanger sur les problématiques réseaux, le mobilier ou les éléments de paysage.

Le Conseil Municipal est désormais appelé à se prononcer sur le dossier de consultation des entreprises.

Vu l'échéancier du planning établi,

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre bourg
- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code des Marchés publics

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Mise à disposition barnum Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Challans Gois a voté les modalités de prêt des 2 barnums 8x12m qui appartenaient auparavant à la Communauté de Communes du Pays du Gois.

Désormais, une association qui souhaiterait utiliser les barnums devra en faire la demande à sa commune qui signera une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes. La mise à disposition sera payante pour la collectivité à hauteur de 315€ (montage et démontage). Monsieur le Maire sollicite donc les membres du Conseil Municipal afin de savoir si la commune doit répercuter le coût de mise à disposition du matériel auprès des associations utilisatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte des nouvelles modalités de prêt des barnums de la Communauté de Commune
- Indique qu'une convention sera signée par la commune avec les associations utilisatrices pour un remboursement par celles-ci du coût forfaitaire de 315€ de mise à disposition du matériel
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous documents à intervenir dans ce dossier.

Point sur planning des salles et badges alarme

Monsieur Jean LOIZEAU, Adjoint au Maire fait un point à l'ensemble du conseil municipal sur la réunion d'agenda des salles qui s'est déroulée avec les associations en Mairie le 8 juin dernier. Une difficulté demeure sur les créneaux du mercredi après-midi entre la Gervinoise et l'Amicale Laïque.

Il rappelle également que le forum des associations se déroulera le 09 septembre 2017.

Dates à retenir

Prochains conseils municipaux

Lundi 10 juillet 2017

Vendredi 28 juillet 2017

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a loose grid. The signatures are of various styles, some appearing to be initials or full names. One signature in the center is labeled 'Le Maire'.

Le Maire.